

INFORMATIONS ET NOUVELLES

Le chemin de fer de Paris à Lyon a bien repris son service, ainsi qu'on l'a annoncé. Avouons cependant que ses trains sont loin d'être des trains de plaisir. — Toujours la bonne volonté prussienne.

Un exemple : Pour aller de Paris à Dijon, on délivre un billet de première classe et on vous fourre dans une case à bestiaux ou dans un compartiment à bagages.

Si ennuyeux que soit un voyage en telle compagnie, on s'en consolait volontiers s'il se faisait à toute vapeur; mais de même que tout chemin mène à Rome, tout chemin aussi mène à Dijon; on arrive dans la patrie de Bossuet après 60 heures de ballottage, et en vertu de cet axiome: Le plus court chemin d'un point à un autre c'est la ligne... courbe.

Le commerce si éprouvé par les derniers événements s'occupe de réparer le temps fatalement perdu. Petits et grands commerçants apportent leurs idées à l'œuvre commune.

A ce sujet, nous croyons devoir annoncer qu'il va se former à Paris une grande société sous le nom d'Association du commerce libre. Elle recevrait de tous les pays les plaintes et réclamations qui auraient rapport au commerce et à l'industrie; les députés des centres industriels y seraient convoqués; elle se réunirait une fois par semaine et enverrait tous les mois, au ministère du commerce, le compte rendu de ses séances.

Cette association a surtout pour but de supprimer les enquêtes si coûteuses et si longues à aboutir.

Nous croyons savoir que M. Thiers, qui sait à quoi s'en tenir sur les lenteurs administratives et qui, les déplorant, voulait, afin de les éviter, réunir tous les ministères au Louvre et aux Tuileries, donnerait son adhésion au but que se propose cette société.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, préoccupé de la situation faite au commerce par l'absence d'employés ayant la connaissance de la langue allemande, vient d'adresser aux recteurs de l'Université une circulaire intime pour leur recommander dès à présent, comme impérieuse, la création de nouveaux cours d'allemand dans les lycées de France.

Nous remarquons dans cette circulaire le passage suivant: « Si les générations nouvelles veulent s'opposer à l'envahissement de la race germanique, il faut qu'elles la comprennent, qu'elles l'analysent et qu'elles puissent, à leur tour, pénétrer dans ses terres et s'y faire comprendre. »

Les Allemands soulèvent à chaque instant de nouvelles difficultés pour la reprise de possession de nos voies ferrées et le rétablissement de nos lignes télégraphiques. Dans bon nombre de départements envahis ils se prétendent autorisés à lever de nouvelles contributions et à retarder l'installation des services administratifs français.

On s'occupe activement de la reconstruction des ponts de la Seine en aval de Paris. Hier matin, des radeaux composés de grandes pièces de charpente toutes préparées descendaient le fleuve se dirigeant vers la basse Seine.

Nos prisonniers commencent à revenir. A Versailles, on nous annonce le retour du colonel d'état-major Durand de Villers et du général Pédé Arros, qui commandait l'artillerie de la garde.

Les dépôts de ce dernier corps ont reçu l'ordre de se diriger de Toulouse sur Tarbes. On lit dans le Buonsenso: « Nous pouvons annoncer la soumission entière et illimitée de Mgr Darbois, archevêque de Paris, aux décrets du Vatican. Il a écrit dans ce sens une lettre au Saint-Père. »

Nous avons constaté avec un certain étonnement que les Prussiens n'avaient point encore évacué les villages de Fontenay-aux-Roses, Chatenay, Aulnay et le Plessy-Piquet. Jeudi, les détachements de l'armée ennemie qui occupaient ces localités ont été remplacés par d'autres troupes. Les Prussiens occupent encore Choisy-le-Roy.

Nous apprenons que M. Beaulieu, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé par la commission d'hygiène de faire ensevelir, aux environs de Paris, les cadavres imparfaitement inhumés par l'ennemi, a commencé ses travaux. Sceaux, Fontenay, Bagneux, Châtillon ont été visités hier avec beaucoup de soin par de nombreuses escouades d'ouvriers dirigés par des conducteurs des ponts et chaussées. La même opération sera faite aujourd'hui à Clamart, Meudon et Bellevue.

Trait de mœurs allemandes... et françaises. Mme P... petite-fille du général Oudinot, a son château dans une des communes récemment envahies. Quand les Prussiens arrivent dans la localité, elle leur réserve une aile du château et se retire à l'autre extrémité de l'habitation.

L'autre jour, la bande allait partir. Le commandant se fait annoncer chez Mme P... — Madame, lui dit-il, je viens vous remercier de votre hospitalité. — Monsieur, vous n'avez pas de remerciements à me faire. Vous êtes le vainqueur, vous restez dans nos maisons. C'est votre droit. Il n'y a pas là, de ma part, offre d'hospitalité.

— C'est que, madame, j'ai pour vous un sentiment de reconnaissance particulière. Vous êtes, je ne l'ignore pas, descendante du général Oudinot. — Oui, monsieur, c'est juste. Et j'ai encore entre les mains une lettre de remerciements, celle-là justifiée sans doute, elle est signée d'Allemands qui témoignaient à mon grand-père leur attendrissement de voir à quel point toutes leurs propriétés avaient été respectées. Le général Oudinot était à ce moment gouverneur de Berlin, et alors on n'emportait pas de pendules.

L'officier se mordit les lèvres et sortit. Mais, un quart d'heure après, il faisait savoir au maire de la commune qu'il aurait à lui fournir une imposition de 25,000 fr. Le village compte à peu près une centaine de chaumières. Vous voyez d'ici la douleur et l'embarras de la municipalité. Le maire prend son parti et va coter le fait à Mme P... — Je pourrais tout au plus, lui dit-il, en ruinant tous mes administrés, réunir quinze cents francs.

— C'est bien, lui répond-elle. Je comprends. C'est moi qui suis la seule cause de cette taxe. Le commandant prussien sera payé. Soyez tranquilles. Seulement je ne le lui remettrai pas moi-même, cet argent !... Le maire fait savoir la réponse à l'officier allemand. Celui-ci ne tarde pas à se présenter de nouveau au château.

Mme P... le reçoit, — Madame, fait-il, je viens toucher les 25,000 francs que la commune doit payer. On m'a dit que c'était vous qui vous chargez de la somme.

— Oui, monsieur, vous pouvez la prendre. Et sans se départir de son calme, Mme P... désigne du doigt son secrétaire: — Tenez, dit-elle, voici la clef. Prenez. Il y a là 25,000 francs. Il y a même davantage. Prenez.

Le commandant n'osa plus en entendre davantage. Il sortit immédiatement sans attendre son reste. On écrit de Valparaiso, 1er février 1871: « Hier, 31 janvier, Carlotta Patti, le célèbre pianiste Ritter et le violoniste Sarasate, ont donné un concert au bénéfice des blessés Français. Le théâtre était comble et les places étaient cotées trois fois plus cher qu'en temps ordinaire. J'ai payé la mienne 35 francs; un de mes amis a dû donner 50 fr. Le programme se composait du 3e acte de Lucie, du 3e du Barbier de Séville, par Carlotta Patti et sa troupe, et de 2 morceaux de violon par Sarasate. Depuis le renversement de l'Empire, les Français rencontrent ici beaucoup plus de sympathie. »

Chronique locale & départementale

Nous trouvons dans le Recueil des actes de la préfecture les circulaires suivantes à messieurs les sous-préfets et maires du département: Lille, le 17 mars 1871.

Messieurs, à plusieurs reprises, je vous ai adressé des recommandations instantes afin de faire établir, dans toutes les communes du département, les listes des jeunes gens désignés pour faire partie de la garde mobile et de la garde nationale mobilisée, qui, après avoir été appelés, se sont soustraits par la fuite aux obligations du service militaire.

Déjà plusieurs de ces listes me sont parvenues. Je dois insister de la manière la plus pressante pour que celles non encore produites me soient envoyées sans le moindre délai.

Les états réclamés sont de la plus haute importance et leur envoi à la préfecture est d'une nécessité absolue. Aujourd'hui, en effet, la paix étant assurée, beaucoup d'entre les réfractaires et les déserteurs cherchent à rentrer en France et voudraient regagner leurs foyers. Mais ce serait un scandale public et une prime donnée à la lâcheté, si des fuyards pouvaient ainsi revenir sans être inquiétés. La population en serait indignée, et ce serait une offense à ceux de nos braves jeunes gens qui ont fait leur devoir dans les rangs de l'armée du Nord.

A mesure que les déserteurs ou réfractaires seront signalés comme étant rentrés, vous voudrez bien m'en donner avis afin que je transmette à la gendarmerie l'ordre de les arrêter et de les mettre à la disposition de l'autorité militaire qui appréciera. Agréés, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée. Le préfet du Nord par intérim, A. BARON.

Nous, Préfet du département du Nord, Vu le décret du 25 mars 1852 portant institution des Chambres consultatives d'agriculture du département et notamment l'article 3, conçu en ces termes: « Le préfet désigne dans chaque canton, pour faire partie de la Chambre d'agriculture, un agriculteur notable ayant son domicile ou ses propriétés dans le canton. »

Les membres de la Chambre d'agriculture sont nommés pour trois ans. Ils sont toujours rééligibles. Attendu que, depuis longtemps, il n'a point été procédé au renouvellement triennal prescrit par l'article 3 du décret du 25 mars 1852, — que, par suite, il y a lieu de pourvoir à un renouvellement intégral de leur personnel;

Considérant qu'en raison des circonstances actuelles et de la situation où se trouve l'agriculture, il y a nécessité de

convoquer à bref délai les Chambres consultatives d'agriculture;

Arrêtons: Article 1er. — Les Chambres consultatives d'agriculture du département du Nord sont reconstituées.

Art. 2. — Sont nommés membres de ces Chambres: Arrondissement de Lille.

M. E. Béhague, cultivateur et distillateur, Chapelle d'Armentières.

M. L. Desurmont, fabricant de sucre à Marquillies.

M. Florimond Desprez père, cultivateur à Cappelle.

M. Auguste Potié, cultivateur et maire à Haubourdin.

M. Ch. Bouchery, agriculteur à Saille-lez-Lannoy.

M. Meurein, pharmacien à Lille.

M. Ed. Desbonnets, négociant en farines, à Lille.

M. Herbin, maire à Saint-André.

M. Richard Bailly, pépiniériste à Lambertain.

M. Catel-Béghin, propriétaire et maire à Lille.

M. Ferdinand Béghin, fabricant de sucre à Thumeries.

M. le docteur Dubuisset à Quesnoy-sur-Deûle.

M. Deleporte-Bayart, adjoint au maire de Roubaix.

M. Fr. Chieus, vétérinaire à Roubaix.

M. L. Heddebaut, propriétaire à Houplin.

M. Ghestem-Leroux, cultivateur à Neuville-en-Ferrain.

M. Vandeboulque, cultivateur à Tourcoing. Arrondissement d'Avesnes.

M. Louis Marissal, pharmacien, membre de la société d'agriculture, à Avesnes.

M. Prosper Renotte, propriétaire à Avesnes.

M. Louis Levent, propriétaire et maître de forges à Bavay.

M. Carpentier, brasseur et maire à Aulnoye.

M. Azambre, propriétaire et notaire à Maroilles.

M. Jules Drapier, cultivateur et maire à Saint-Remy-Mal-Bâti.

M. Zulmor Willot, propriétaire à Poix.

M. Thomas Manesse, propriétaire et maire à Frasnoy.

M. Bever, agriculteur et ancien notaire à Solre-le-Château.

M. Flament, filateur et maire à Fourmies. Arrondissement de Cambrai.

M. Danquigny-Mallet, cultivateur à Cambrai.

M. Monier, propriétaire à Cambrai.

M. Dujardin, propriétaire et cultivateur à Carnières.

M. Sauveur, cultivateur à Clary.

M. Ménard, cultivateur à Montay.

M. Boulanger, cultivateur à Doignies.

M. Vallez, cultivateur à Briastre. Arrondissement de Douai.

M. Fiévet, cultivateur et maire à Masny.

M. Vasse, aîné, chimiste à Douai.

M. Giroud, fabricant de sucre à Douai.

M. Dominique Couplet, fabricant de sucre, cultivateur à Marchiennes.

M. Lemaire-Deroubaix, propriétaire à Orchies. Arrondissement de Dunkerque.

M. Dantu, agronome à Steene.

M. Ed. Belle, maire à Bourbourg-Campagne.

M. Vandercolme, propriétaire à Dunkerque.

M. Henri Mahieu, maire à Cappelle.

M. Vandebavière, maire à Loon.

M. Fichaux, négociant à Dunkerque.

M. Debaene, maire à Wormhoudt. Arrondissement d'Hazebrouck.

M. Seingier-Legrès, agriculteur à Steenwerck.

M. Loridan-Hullebert, entrepreneur à Vieux-Berquin.

M. Dequidt, cultivateur et propriétaire à St-Marie-Cappel.

M. Clagorez, agriculteur à Hazebrouck.

M. Margerin du Metz, propriétaire à Hazebrouck.

M. Jules Joye, propriétaire à La Gorgue.

M. Beck, juge-de-peace à Steenvoerde. Arrondissement de Valenciennes.

M. Caillet, maire à Haspres.

M. Estorez Florent, cult. à Crespin.

M. Pierre-Joseph Lemer, maire à Bruille-St-Amand.

M. Bouchart, maire à Lecelles.

M. Alfred Brabant, cultivateur et fabricant de sucre à Onnaing.

M. Hauteceur, maire à Bruay.

M. Louis Leduc, cultivateur et fabricant de sucre à Artras.

Art. 3. — Les Chambres se réuniront à la préfecture ou à la sous-préfecture le 30 mars courant, à midi, dans une session extraordinaire qui pourra durer trois jours.

Art. 4. — Les Chambres éliront leur vice-président et leur secrétaire. Elles pourront, dans cette session, s'occuper de toutes les questions intéressant l'agriculture. Lille, le 15 mars 1871. Le préfet du Nord par intérim, A. BARON.

BASES D'UN PROJET DE RÉORGANISATION D'UNE ARMÉE NATIONALE ÉCONOMIQUE

PLUTÔT DÉFENSIVE QU'OFFENSIVE ET ROUVANT EN UN MOIS METTRE SOUS LES ARMES UN MILLION D'HOMMES.

PAR LE GÉNÉRAL FAIDHERBE.

(Fin)

TITRE VII. Cavalerie

1. — La cavalerie comprend 30 régiments (1) composés de: un peloton hors rang et de deux escadrons de deux compagnies chacun.

2. — Il n'y a qu'une espèce de cavalerie, recrutée d'hommes de taille moyenne (taille de la cavalerie légère actuelle) et adroits, armés de sabres et de chassepots et montés sur des chevaux légers.

3. — La cavalerie ne fait que le service de clairiers et de fourrageurs.

4. — Chaque compagnie est de 100 cavaliers en temps de paix et 200 en temps de manœuvres ou de guerre.

La compagnie comprend:

- 1 capitaine.
2 lieutenants.
2 sous-lieutenants.
1 maréchal-des-logis-chef.
5 maréchaux-des-logis dont un fourrier.
8 brigadiers.

Le tableau des officiers d'un régiment est:

- 1 colonel.
2 commandants.
2 adjudants-majors.
4 capitaines.
8 lieutenants.
8 sous-lieutenants.
1 capitaine-comptable.
1 lieutenant-comptable.
1 sous-lieutenant-comptable.

Total 28 officiers.

Il y a de plus 2 adjudants.

Les 30 régiments de cavalerie comprennent 840 officiers, dont:

- 30 colonels.
60 commandants.
240 capitaines.
270 lieutenants.
270 sous-lieutenants.

Total 840 officiers.

6. — L'effectif d'un régiment est de 500 hommes en temps de paix, 1,000 hommes en temps de manœuvres ou de guerre.

7. — L'effectif de l'arme est de 15,000 hommes en temps de manœuvres ou de guerre, les régiments sont répartis dans les divisions.

8. — Les avancements dans la cavalerie ont lieu moitié à l'ancienneté, sur toute l'arme, moitié au choix.

(1) L'armée du Nord, composée de quatre divisions, n'y avait que deux escadrons de dragons; un peu plus de cavalerie eût été utile, pour éclairer l'armée et réprimer l'audace des fourrageurs ennemis. L'armée allemande opposée avait cinq régiments et même neuf, à la bataille de St-Quentin, par suite de l'arrivée d'une division de cavalerie saxonne. Toute cette cavalerie n'a pas servi à grand chose. Elle n'a servi à rien sur les champs de bataille. Les cuirassiers ont essayé une fois de charger une arrière-garde, ils ont été traités de manière à n'avoir pas envie de recommencer.

— Voilà un gibier, reprit le comte sur le moment, voilà un gibier que M. de Buffon n'a pas classé dans son histoire naturelle.

Une aigreur douce s'infusait peu à peu dans l'entretien comme il arrive toujours entre deux rivaux qui se respectent et qui vont se détester.

— Je n'ai pas l'honneur de connaître M. de Buffon, dit Paul en imitant le ton du comte, mais je le regarde comme un faux historien, s'il n'a pas classé le Bantam.

— A ce nom, le comte tressaillit et regarda Paul fixement.

— Oui, le Bantam, reprit Paul d'un ton de triomphateur. Si vous connaissez M. de Buffon, recommandez-lui cet animal, le tigre noir est le meilleur enfant du monde; il vous regarde avec de grands yeux hébétés et vous prie de lui mettre une balle au front tant que vous ne lui rendez pas ce service il est furieux, j'en ai obligé trois comme cela dans ma vie. Mais le Bantam! oh! le Bantam! c'est une autre espèce! il entre à minuit dans les chambres des femmes, les arrache de leur lit et les emporte dans un souterrain.

Raymond pâlit et la demande expira sur ses lèvres; une sueur froide courait sur tout son corps, sous la rage du soleil.

— Mais il n'y a point d'animaux féroces, reprit le jeune colon; il y a des hommes féroces. Le lion et le tigre n'ont jamais arraché des femmes de leur

lit. Ce sont des propriétaires qui défendent leurs déserts contre les voleurs. Nous sommes les voleurs, nous. Si vous entrez par nuit dans une habitation de Palmer, à Batavia, M. Palmer vous tuera d'un coup de pistolet. C'est ce que font les lions et les tigres; ils sont chez eux. Les griffes sont leurs armes, ne pouvant vous brûler la cervelle ils vous la mangent; c'est leur droit de propriétaires depuis Adam; mais les hommes féroces n'ont pas le droit d'entrer dans vos chambres à minuit, les paresseux? Mais les hommes féroces ont reçu la raison de Dieu et ils doivent respecter les femmes qui dorment, et la sainte pudeur qui ne dort jamais.

— C'est très-juste, dit Raymond, toujours agité du même frisson; mais vous ne m'avez pas achevé l'histoire de Bantam.

Raymond tremblait à l'idée d'entendre un récit horrible; mais nous avons une curiosité infernale qui nous fait solliciter froidement les secours qui brûlent notre âme et déchirent notre cœur.

Alors Paul raconta l'épouvantable nuit de l'habitation d'Ovestein, l'enlèvement d'Aurore et la mort de Bantam dans le souterrain de Kalima.

La prudence et la retenue abandonnèrent le comte Raymond; il se composa une parole inouïe avec des larmes, des sanglots étouffés, et dit:

— Quoi! vous avez vu cela! vous avez assisté à cette scène de violence et de terreur!

— Oui, monsieur! — Et vous n'êtes pas mort? — Au contraire j'ai tué!

— Vous avez vu Aurore se débattant dans les griffes du monstre? — Mais je vous dirai vingt fois oui... êtes-vous sourd? — Et Aurore vous a parlé le lendemain? a levé les yeux sur son visage? — Ah! ceci est fort! dit Paul en croisant ses mains sur sa tête, voulez-vous qu'elle me donnât mon congé parce que j'avais commis le crime de lui sauver la vie ou l'honneur?

— Excusez, Paul, reprit le comte en revenant à lui comme après un évanouissement moral, excusez-moi; cet affreux récit m'a bouleversé! je cherche ma raison au fond de ma tête. Jamais les hommes n'ont entendu rien de pareil. Il y a de quoi venir fou en écoutant! Paul, vous avez fait une héroïque action! comme le ciel vous récompense!

Je ne cherche pas ma récompense si haut, murmura Paul! — Raymond tressaillit et regarda Paul, qui garda un silence étrange, malgré l'interrogation d'un regard attaché sur lui.

— Si vous l'avez trouvée sur la terre, cela doit vous suffire, dit Raymond d'une voix sombre.

— Et cela me suffit, répondit Paul. Faire une bonne action, c'est se récompenser soi-même.

Le comte respira. En ce moment les deux femmes des Vandankéris passèrent devant les deux

jeunes gens, qui ne les remarquèrent pas. Toute vigilance était suspendue par l'exaltation de l'entretien. Ces femmes se rendaient auprès d'Aurore et des deux seconds Davidson pour les servir, après l'exercice de la mer.

Raymond, la tête appuyée sur ses mains, assistait à la scène du souterrain de Kalima.

Paul regardait à la dérobée de ce noble jeune homme, qui ne dissimulait plus son désespoir et montrait tant d'amour à force de le cacher, et il oublia un instant sa position de rival pour donner un peu de compassion à son ancien ami.

— Et vous, dit-il d'une voix affectueuse, vous, monsieur le comte, je sais ce que vous avez fait à Timor... Cela vaut bien, au moins, ce que j'ai fait à Kalima. Hier au soir, j'ai retrouvé mon cousin Alban Révest... Il m'a tout raconté... Vous avez été noble comme toujours... Vous ne daignez plus me répondre, monsieur le comte?... Ai-je commis une faute? Devais-je laisser madame Despremons au pouvoir de Bantam?

— Oui, murmura le comte à voix très-basse.

— Pardon! monsieur le comte, reprit Paul, je crois avoir mal entendu... S'il vous plaisait de...

— Vous avez bien entendu, dit Raymond, mais vous ne comprenez pas ma pensée... Si vous eussiez laissé madame Despremons au pouvoir de Bantam, j'aurais fouillé dans tous ses recoins l'archipel de la mer javanaise; et c'est moi,

c'est moi qui aurais tué le bandit! — C'est vous, c'est vous?... dit Paul en remuant la tête; la chose faite est plus sûre que la chose à faire. L'archipel est grand.

— Oui, vous avez raison, Paul, j'ai tort.

— Si, aujourd'hui, monsieur le comte, je vous avais dit ceci: Je tenais Bantam sous mon poignard, mais je ne l'ai pas tué; je lui ai permis d'enlever Aurore, pour vous réserver à vous, monsieur le comte, l'honneur de la chercher dans les mille cavernes et forêts de l'archipel malaisien...

— Mon Dieu! interrompit le comte, encore une fois, je vous le répète, vous avez raison. Que faut-il vous dire de plus?

— Et je parierais bien que la comtesse Aurore est de mon avis, reprit Paul avec un accent d'ironie subtile, bien permise à un triomphateur, car le comte avait l'air profondément abattu.

La vision de Kalima était toujours devant ses regards. De larges gouttes de sueur tombaient de son front et baigaient la terre; un soleil dévorant le couvrait de ses rayons; une réverbération torride enflammait ses yeux; il était insensible à ces tortures vulgaires; à ces accidents inoffensifs du climat. Aurore, enlevée par un bandit; Aurore, étendue sur la poussière du souterrain de Kalima, et livrant le mystère de ses nuits aux regards d'un homme, voilà ce qui brûlait le corps et l'âme de Raymond! le